



## DÉLIBÉRATION

### du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 15 juillet 2020

#### **Délibération n°48-2020 : Politique d'exonération des droits d'inscription pour la rentrée 2020/2021**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 719-49-1, R 719-50 et R 719-50-1 ;

Vu le décret n° 2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'Université Bretagne-Sud ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°24-2019 politique d'exonération des droits d'inscription pour l'année universitaire 2019-2020 du 7 juin 2019,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve, à l'unanimité, la politique d'exonération des droits d'inscription pour la rentrée 2020-2021.

Membres en exercice : 30  
Membres présents : 22  
Membres représentés : 5

Suffrages exprimés : 27

- Pour : 27
- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

*Visa de la Présidente*

*Virginie DUPONT*

Documents en annexe : Politique d'exonération des droits d'inscription pour la rentrée 2020/2021.